

COG ATMP 2018-2022

Déclaration CFDT

CATMP du 05 septembre 2018

Enfin ! pourrait-on dire, mais aussi quelle perte de temps !

Nous sommes conscients des difficultés de fonctionnement des services, du réseau produit par le délais d'adoption de cette COG. Mais ce retard est dû aux attermolements du gouvernement qui n'a répondu aux demandes des partenaires sociaux sur les moyens de prévention que le 28 juillet et confirmé ensuite par la lettre du premier ministre du 27 août. Alors qu'avec l'appui des services de la DRP nous avons bien travaillé pour proposer dès février 2018 cette COG.

Cette COG s'inscrit pleinement dans le PST3 par sa contribution au développement et au renforcement de la culture de prévention et qui vise à répondre aux attentes des salariés et des entreprises en rénovant ses offres de service et d'accompagnement.

Elle s'articule avec d'autres plans nationaux de santé, ainsi qu'avec la COG de l'assurance maladie.

Elle s'appuie :

- Sur le ciblage des actions, la recherche de cohérences et de complémentarités entre les actions de prévention, de réparation et de tarification ;
- Un pilotage national qui respecte les spécificités régionales et la possibilité du réseau d'innover et de s'inscrire dans les priorités territoriales de santé au travail ;
- Mais aussi par la volonté d'élargir et de construire des partenariats équilibrés avec les autres acteurs de prévention et de maintien dans l'emploi tant au plan national que sur les territoires ;

Nous étions demandeurs que l'Etat garantisse les moyens de la branche à sa mise en œuvre et qu'elle s'inscrive dans un dialogue social et un paritarisme renforcé dans les territoires.

Aujourd'hui, par les engagements du premier ministre, il semble que le gouvernement ait pris en compte la spécificité de la branche et entendu le message pour plus de prévention.

La CFDT, de par les orientations de la COG et les engagements de l'état concernant les moyens, émet un avis positif sur la COG ATMP 2018-2022.

Le paritarisme a démontré son efficacité. La CFDT sera vigilante à ce qu'il soit pris en compte dans la gouvernance de la branche ATMP et à la mise en actions de la COG tant au niveau national que sur les territoires.